

Le Zinneke

POUR QUI T'AS VOTÉ ENCORE?



Le Premier ministre qui a perdu les élections et l'autre snul

Awel, fiou, ça y est: on a un gouvernement et ça a presque été plus difficile que d'essayer d'envoyer les Diables rouch' sur l'Euro 2008... Mais garde seulement ton champagne ou ton mousseux pour la Nowel, pasqu'on en est pas encor' quitte, tu sé. D'abord, ça est un gouvernement pour trois mois, pasque çui-là qui le fait, Onze Guy Vethofstad, il a pas gagnés les élections... Oué, tu vas voir que ça va encor' ét' de not' lot' tantôt: on va dir' que ça est malin de pas avoir voté pour un pei qui sé te fair' un gouvernement en deux jours, et d'avoir voté pour un ot' rigolo qui a pas été capabel de fair' un gouvernement en six mois... Sûr qu'on pouvait plus attend' le record des snuls, ça est deux cents jours de crise et ça est les Zollandais qui ont le bonnet d'âne. Dix jours de plus et les moulins à vent y pouvaient à nouveau rir' de not' balle... Tu saisis?... Oué, sof qu'on a juste rien réglé du tout. Dans trois mois, ça est de nouveau parti pour jouer Astérisque et Obélisque contre les Romains... Pasqu'alors le vrai vainqueur sur les élections, y va enfin ét' grand assez pour monter sur le foteuil d' Premier ministre... Mais combien de temps y va mettre pour le casser, ça est une question à 5 francs... Mais comment veux-tu que ça marche avec ce Leterme qui a deux langues, une pour les Vloems et une pour les francofon' et surtout avec ce De Wever qui doit fair' avec un gouvernement belch' alors qu'il a déjà dit qu'il en avait jûr' plus rien à fout' de la Belgique?... Allé, joyeux Nowel et à mém'!

Aujourd'hui à Bruxelles

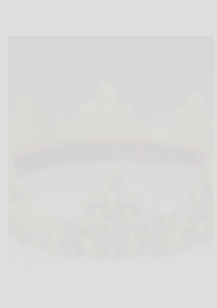
CONCERT
Soirée de Clôture des Nocturnes des Musées bruxellois. Visites guidées, projection de courts-métrages dirigés musicalement et concert de tango! Jeudi 20, au MIM (en collaboration avec la Cinémathèque de la Musée du Cinéma): clôture festive des "Nocturnes des Musées bruxellois".

+ courts métrages + Stars of the Lid + visites guidées: concert Soledad: 9€ (7€). Organisé par le Conseil bruxellois des Musées.

www.musees-debruxelles.be
Tél.: 02/545.01.30
Au Musée des Instruments de Musique (MIM), Montagne de la Cour 2, 1000 Bruxelles.
www.mim.fgov.be
info@mim.fgov.be
Accès: Tram 92-93-94.

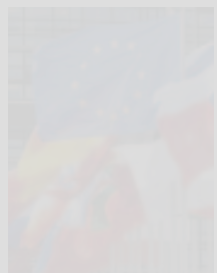
EXPOSITION
Brillante Europe. Joyaux des cours européennes - Europa.

Quelque 250 bijoux ayant jadis appartenu à des monarques et à des membres de la grande noblesse. <http://www.ing.be/art>
Du lu. au di. 10 à 18h, me. jusqu'à 21h, f. 25/12 et 1/1. Entrée: 8-4€
A l'Espace Culturel ING, pl. Royale 6, 1000 Bruxelles
Accès: Métro Gare Centrale, Porte de Namur, tram 92-94 "Royale"

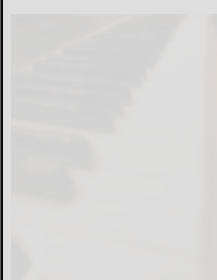


ING ART

EXPOSITION
C'est notre histoire. Exposition-phare de cette année européenne, organisée par le Musée de l'Europe et soutenue par les pouvoirs publics belges et la Commission européenne. Du lu. au ve. 10 à 17h, sa., di. et vac. scol. 10 à 18h, entrée: 10-6€. A Tour & Taxis av. du Port 86 1000 Bruxelles
Accès métro Yser.



BELGA/APP



A. DE CREMER

nes des Musées bruxellois": visites guidées (visites libres avec audio-guide également possible); projections de courts-métrages; accompagnement musical live des projections de film par Stars of the lid (USA)! Accès au musée: exceptionnellement: jusque minuit!!! Prix: nocturne (entrée musée)

La Capitale

CHEF D'ÉDITION: Didier SWYSEN
LA CAPITALE
Rue Royale, 100 - 1000 Bruxelles
red.lacapitale@sudpresse.be
www.lacapitale.be

DIRECTEUR GÉNÉRAL: Didier HAMANN
REDACTEUR EN CHEF: Thierry DELHAYE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: Philippe MIEST
CHEFS DE L'INFORMATION GÉNÉRALE: Françoise GILSON - Hubert VANSLEMBROUCK
CHEF DES SPORTS: Yves SIMON
DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT: André THIEL

SUD PRESSE S.A.
RUE DE COQUELET, 134 - 5000 NAMUR
Editeur responsable: Patrick HURBATH

070/21.10.10

UN NUMÉRO UNIQUE POUR TOUS VOS BESOINS:

- SERVICE CLIENTÈLE
- AVIS MÉTÉOROLOGIQUES
- PETITES ANNONCES
- ANNONCES COMMERCIALES
- REDACTION GÉNÉRALE

E-MAIL: abonnements@sudpresse.be

ABONNEMENTS
3 MOIS 60 €
6 MOIS 110 €
12 MOIS 212 €
À VERSER AU COMPTE
ING 340-0098371-51
EN MENTIONNANT
L'ÉDITION SOUHAITÉE

JUSTICE L'ASBL ERREURS MÉDICALES

Entre 300 et 500 dossiers par an

L'ASBL soutient les familles dans leur éprouvant combat

Depuis 1996, l'ASBL créée par Jean Rodriguez, écoute, conseille et soutient juridiquement les familles qui se disent victimes d'une erreur médicale. L'ASBL est aujourd'hui aux côtés de la famille Cailliau.

Jean Rodriguez est avant tout un père. Quand son fils Alan, 16 ans, meurt des suites d'une erreur médicale, il décide de soutenir les parents qui, comme lui, se sont retrouvés démunis face au corps médical et à l'Ordre des médecins. Depuis dix ans, son ASBL a traité plus de 10.000 dossiers. En moyenne, entre 300 et 500 cas d'erreurs médicales sont détectés chaque année.

Grâce à un travail assidu, l'ASBL a obtenu, en 2002, des changements de la loi sur le droit des patients. Ces derniers ont désormais un accès direct à leur dossier et disposent d'un droit à l'information avant, pendant et après leur traitement. "Nous avons aussi obtenu le droit au consentement éclairé du patient. Ils doivent pouvoir être informés en cas d'éventuelles complications médicales", explique Marie-Jo Lopez Alonso.

FONDS RETARDÉ D'UN AN

L'ASBL espérait beaucoup du futur Fonds d'indemnisation sans faute. "Il aurait dû être applicable dès janvier 2008, mais il sera retardé à 2009. Nous aurions voulu que les gens puissent choisir entre ce fonds et la poursuite en justice." Malgré un personnel réduit (deux personnes et demi), l'ASBL travaille au quotidien avec les victimes. "Dans un premier temps,



Jean Rodriguez et Marie Jo-Lopez Alonso entourent le papa de Mélanie Cailliau.

■ LLANGE

nous voyons si la famille a déjà pu obtenir le dossier médical. Après nous avoir mandatés, nous traitons le dossier. S'il y a suspicion de faute, nous mettons la famille en contact avec des experts et prenons contact avec la partie adverse. Enfin, nous aidons la famille à apporter des éléments de preuve de l'erreur et nous suivons le dossier au niveau juridique." Pour pouvoir être encore plus efficace, l'ASBL aurait besoin, d'un(e) psychologue et d'une personne néerlandophone. Mais les moyens tardent. «

N.V.

À NOTER Infos: 02/514.31.91.

ENCORE UN CAS!

Opération "bénigne"

La juge d'instruction Verstrecken a été saisie d'un dossier d'homicide involontaire et non-assistance à personne en danger, selon la DH. Ce dossier fait suite au décès, survenu en milieu hospitalier, d'une patiente opérée 3 jours plus tôt d'un kyste ovarien. Lors de l'interven-

tion, l'intestin aurait été troué par le laser, ce dont le chirurgien ne se serait pas rendu compte. La victime, Marie-Gladys Wulff, 66 ans, était mariée et avait 3 enfants. La famille s'est constituée partie civile. L'opération a été réalisée dans un hôpital bruxellois. «

MORT DE MÉLANIE: LES EXPERTS PARLENT

"Il fallait hospitaliser"

Le combat du moment, pour l'association "Erreurs médicales", c'est le débat en correctionnelle sur la mort de Mélanie. Hier, deux nouveaux experts ont témoigné. À la différence de leurs confrères de mardi, les Dr Bombled, médecin légiste, et Wim Vandevoorde, de l'Université de Louvain, sont d'accord. Pour dénoncer l'inaction du Dr Dupont face à une "conjonction de signaux d'alarme". Le Dr Vandevoorde a supervisé l'autopsie, "demandée par les parents avant même leur plainte: ils voulaient savoir". Le Dr Vandevoorde est intervenu pour commenter les conclusions de cette autopsie, à la demande du parquet. Interrogés par la présidente, Claire Degryse, les deux experts conviennent d'abord que la cause de la mort est bel et bien une myocardite aiguë. Aucune discussion là-dessus, que la varicelle soit ou non "une des causes possibles" de

cette myocardite. La présidente revient alors sur les différents symptômes mis en lumière par l'autopsie, au nombre de huit. La prise de poids notamment. Pour les deux experts, il reste plausible que suite à la rétention d'eau, le poids de Mélanie soit passé de 55 à 71 kilos en quelques semaines. "Il est impossible de déterminer exactement le début de cette surcharge; mais vu l'absence de nécrose, elle devait être récente", estime le médecin légiste.

"SYMPTÔMES D'ALARME"

Autre symptôme, l'œdème trouvé dans les poumons. Il se manifeste par un râle caractéristique au stéthoscope. Le Dr Dupont, la veille du décès, pouvait-il l'entendre. "Oui", sans hésitation. "Avec un œdème si manifeste, on ne peut manquer de l'entendre", tranche le Dr Vandevoorde. La présidente évoque alors



Les parents de Mélanie confiants dans l'issue du procès.

■ D.R.

d'autres symptômes dont certains mentionnés par le prévenu lui-même. Comme "une respiration rapide et irrégulière" et la tachycardie. "Quand on voit une patiente d'un tel âge, présenter des symptômes comme ça, combinés avec des douleurs au ventre, ce sont des symptômes d'alarme. Il fallait réagir à cette alarme." L'avis du Dr Vandevoorde est sans appel, comme celui du Dr Bombled! Réagir, soit, mais comment? continue la présidente sur la lancée des experts. "L'association de ces symptômes incite à faire autre chose (sous-entendu, que renvoyer la patiente chez elle)", dit le

Dr Bombled. "Ordonner une prise de sang au moins. Mais le plus facile est d'hospitaliser", s'empresse-t-il d'ajouter. Encore plus nette est la réponse du Dr Vandevoorde: "Quand on est généraliste, confronté à de tels symptômes, surtout en coordination, il faut hospitaliser le patient le plus vite possible!" La conclusion vient de la présidente elle-même: "Donc, ce qu'avait Mélanie, ce n'était pas seulement du stress?". "Non, impossible!", dit le Dr Vandevoorde. Voilà des armes solides pour les avocats des parents, qui plaideront le 30 janvier prochain. «

LAURENT WILEN